AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_06-DE
Reçu le 26/10/2026

République Française ***Département de la Charente***

Séance du Jeudi 22 octobre 2026

Délibération n°*20261022_06*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 53
Pouvoirs : 6
Votants : 59
- dont « pour » : 59
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : SANTÉ – Engagement du projet d'extension de la Maison de Santé de St Amant de Boixe

Le jeudi 22 octobre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la salle des fêtes d'Aunac-sur-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - HOFFMAN Pascal - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - KAUD Pascal DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth - COMTE Joël - ROULAUD Jean-Jacques - REMAUD Richard - RADOUX Loïc - BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre - FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette HENAFF Lionel - CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël - ARVENNE Matthieu - CHARRIAUD Jonathan - RAMEZI Christelle - MUGNIER Pierre-Herrman - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline - BAUSSANT Jean-Robert - DANEDE Laurent - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - BUIRETTE Isabelle - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean

Excusé(es) : ROUX Emilie - GIRAUD-BERNARD Éric - LIZOT Jackie - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - PERRON Michèle NOEL Yannick - FELIX Héloïse - JEUNE Karine - DUBOC Jean-Marc

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- BOISSON Johanna suppléante de SIGNORET Gaëtan
5- BOULLET Jean-Marc suppléant de CHARRIAUD Sébastien
6- BAUSSAY Céline suppléante de JEROME Géraldine

Pouvoirs :
1- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette
2- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à CROIZARD Christian
3- BRIE Antoine donne pouvoir à ETIENNE Murielle
4- SOURY Christine donne pouvoir à BOUCHET Éric
5- DUPUY Marie-Christine donne pouvoir à BLANCHON Alain
6- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

Secrétaire de séance : M. Pascal HOFFMANN

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_06-DE
Reçu le 26/10/2026

Objet : SANTÉ – ENGAGEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ DE SAINT AMANT DE BOIXE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes est propriétaire de 3 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) situées à Aunac-sur-Charente, Aigre et Saint-Amant-de-Boixe.

Il informe que les professionnels de santé de la MSP de Saint-Amant-de-Boixe ont sollicité la communauté de communes pour réaliser une extension des locaux en vue d'accueillir de nouveaux professionnels.
Actuellement doté de 3 cabinets médicaux et d'un cabinet infirmier, la MSP héberge aujourd'hui 3 médecins généralistes et 3 infirmiers dont une infirmière azalée.
Afin de permettre l'accueil d'un 4ème médecin ainsi qu'un Dr Junior à moyen terme, les professionnels de santé souhaiteraient disposer de 2 cabinets supplémentaires.

Monsieur le Président précise que l'ATD16 a été sollicitée pour mener une étude de faisabilité de l'extension de la maison de santé.

Il propose au conseil communautaire de poursuivre la démarche, avec la perspective de solliciter des subventions auprès de ses partenaires et notamment une DETR 2027.

Monsieur le Président recueille l'accord du conseil communautaire en vue de poursuivre et engager le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'engagement du projet d'extension de la MSP de Saint-Amant-de-Boixe ;**
- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

Communauté de Communes Cœur de Charente